

<b>Date:</b>	<b>26 mai 2020 par procédure écrite</b>
<b>Sujet:</b>	<b>Avis du Conseil d'administration sur les comptes définitifs 2019 de la FRA</b>

Sous réserve de toute observation publiée par la Cour des comptes européenne dans son rapport sur les comptes définitifs de la FRA pour l'exercice 2019, le Conseil d'administration de la FRA, ayant reçu les comptes définitifs susmentionnés (conformément à l'Article 99 (2) du règlement financier), a donné un avis favorable sur ces comptes.

**Pour le Conseil d'administration**

**Date: 26 mai 2020**

**La Présidente:**



---